

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE PUYMIROL
N°23-21

Séance du 08 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le huit Mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er Adjoint

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
13	9	13
		Pour: 13
		Contre: 0
		Abstentions: 0

Etalent présents :
COUREAU DURRUTY KRIEGER SOULA DUVAL MIQUEL STUTTERHEIM MUNCH PECHABADEN

Procurations(s) :
MARCHAND à DURRUTY SAMARUT à KRIEGER TREBOSC à PECHABADEN
JACQUEL à COUREAU

Etai(en)t absent(s) :
MARCHAND SAMARUT TREBOSC JACQUEL

Date de la convocation
28 février 2023

Etai(en)t excusé(s) :
MARCHAND SAMARUT TREBOSC JACQUEL

Date d'affichage
28 février 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 mars 2023

et publication du

15 mars 2023

A été nommé(e) secrétaire de séance : SOULA Jacques

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Le 1er Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal de Puymiról que le compte de gestion est établi par le Trésorier Agén Municipale à la clôture de l'exercice.

Le 1er Adjoint le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal de Puymiról,
A l'unanimité,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 de la commune de puymiról, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PUYMIROL

le Maire COUREAU Jean-Louis

Le Secrétaire de séance,

Soula

Pour le Maire empêché

B. DURRUTY 1er adjoint



[Signature]

Séance du 08.mars 2023

L'an deux mille vingt deux trois, le huit mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du 1er Adjoint

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
13	9	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

COUREAU DURRUTY KRIEGER SOULA DUVAL MIQUEL STUTTERHEIM MUNCH PECHABADEN

Procurator(s) :

MARCHAND à DURRUTY SAMARUT à KRIEGER TREBOSC à PECHABADEN

Étai(en)t absent(s) :

MARCHAND SAMARUT TREBOSC JACQUEL

Étai(en)t excusé(s) :

MARCHAND SAMARUT TREBOSC JACQUEL

Date de la convocation

28 février 2023

Date d'affichage

28 février 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 mars 2023

et publication du

15 mars 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : SOULA Jacques**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 896 176,00
	Réalisé :	1 167 382,89
	Reste à réaliser :	1 501 706,00
Recettes	Prévu :	2 896 176,00
	Réalisé :	1 855 439,28
	Reste à réaliser :	303 201,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 459 888,00
	Réalisé :	769 212,79
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 459 888,00
	Réalisé :	1 546 546,82
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	688 056,37
Fonctionnement :	777 334,03
Résultat global :	1 465 390,40

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PUYMIROL

le Maire COUREAU Jean-Louis

Pour le Maire empêché
B. DURRUTY 1^{er} adjoint



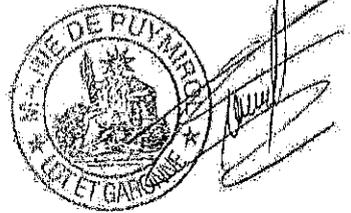
le Secrétaire de séance,
Soula

IV ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 17
 VOTES Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

M. le Maire ne prend pas part au vote
 Date de convocation : 28/02/2023

B DULLUY



Présenté par le maire,
 A PUYMIROL, le 08/03/2023
 le maire,
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
 Le maire s'étant retiré lors du vote.
 A PUYMIROL, le 08/03/2023

Les membres du Conseil Municipal,

DUREUX B. pouvoir de J.M. Marchand
 KEBEC pouvoir de P. Samerout
 KEBEC AL
 Souda
 DUAL
 Riquel A
 STUTTERHEIM Eliane
 Munch Jérôme
 PECHABADEN Nadine Pouvoir D. TREBOSC
 PECHABADEN -

(Handwritten signatures of council members)

Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 08/03/2023, et de la publication le 08/03/2023.

A PUYMIROL, le 08/03/2023

B DULLUY



Séance du 08 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le huit mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Premier Adjoint.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
13	9	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

COUREAU DURRUTY KRIEGER SOULA DUVAL MIQUEL STUTTERHEIM MUNCH PECHABADEN

Procurator(s) :

MARCHAND à DURRUTY SAMARUT à KRIEGER TREBOSC à PECHABADEN

Étai(en)t absent(s) :

MARCHAND SAMARUT TREBOSC JACQUEL

Étai(en)t excusé(s) :

MARCHAND SAMARUT TREBOSC JACQUEL

Date de la convocation

28 février 2023

Date d'affichage

28 février 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 mars 2023

et publication du

15 mars 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : SOULA Jacques**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Premier Adjoint de Puymirol après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 08/03/2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	380 409,40
- un excédent reporté de :	416 924,63
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	777 334,03
- un excédent d'investissement de :	688 056,37
- un déficit des restes à réaliser de :	1 198 505,00
Soit un besoin de financement de :	510 448,63

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	777 334,03
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	510 448,63
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	266 885,40

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 688 056,37

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait certifié conforme.

Fait à PUYMIROL

le Maire COUREAU Jean-Louis

Pour le Maire empêché

B. Durauty 1^{er} adjoint

le Secrétaire de séance,

Commune de Pymirof - 2022

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Operation	Articles	Designation	Budgétional	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
105	213	Constructions	305 673,00	111 198,34	194 474,66	0,00	0,00
105	2031	Frais d'études	0,00	-465,20	-465,20	0,00	0,00
Operation n°105		TRAVAUX REPARATION SUD 8P/HF - EUI	305 673,00	111 663,14	194 009,46	0,00	0,00
107	21318	Autres bâtiments publics	10 000,00	9 564,53	435,47	0,00	435,00
Operation n°107		TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX	10 000,00	9 564,53	435,47	0,00	435,00
113	2031	Frais d'études	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
Operation n°113		AV	8 000,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
126	2151	Réseaux de voirie	9 260,00	26 778,07	-17 518,07	0,00	0,00
126	2115	Terrains bâtis	0,00	1,00	-1,00	0,00	0,00
126	2235	Install. gén., agencement, aménagements des construc	46 000,00	0,00	46 000,00	0,00	28 480,00
Operation n°126		PETIT ENDELE	55 260,00	26 779,07	28 480,93	0,00	28 480,00
131	2116	Cimetière	1 185,00	1 000,00	185,00	0,00	185,00
Operation n°131		CIMETIERES REPRISES CONCESSION	1 185,00	1 000,00	185,00	0,00	185,00
133	2116	Cimetière	26 718,00	0,00	26 718,00	0,00	26 718,00
Operation n°133		CIMETIERES RESTAURATION MUREN	26 718,00	0,00	26 718,00	0,00	26 718,00
135	2031	Frais d'études	39 600,00	35 600,00	24 000,00	0,00	24 000,00
Operation n°135		EISEN OER DAME DIAGNOSTIC	39 600,00	35 600,00	24 000,00	0,00	24 000,00
136	21318	Autres bâtiments publics	202 005,00	200 254,92	1 750,08	0,00	0,00
136	2031	Frais d'études	0,00	1 749,96	-1 749,96	0,00	0,00
Operation n°136		STALIE EN RESTAURATION	202 005,00	202 004,88	1 750,12	0,00	0,00
137	21318	Autres bâtiments publics	4 282,00	0,00	4 282,00	0,00	4 282,00
Operation n°137		CLAIRAGE SALLE DES FETES	4 282,00	0,00	4 282,00	0,00	4 282,00
140	2151	Réseaux de voirie	45 369,00	41 601,00	3 768,00	0,00	3 768,00
142	2152	Installations de voirie	45 369,00	41 601,00	3 768,00	0,00	3 768,00
Operation n°140		TRAVERSANT VOIRIE SIGN	45 369,00	41 601,00	3 768,00	0,00	3 768,00
144	21534	Réseaux d'électrification	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
Operation n°144		CLAIRAGE RONROCHE ABRI BUS	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
145	21561	Matériel roulant	2 528,00	0,00	2 528,00	0,00	2 528,00
Operation n°145		CHATTEUR KUBOTA	2 528,00	0,00	2 528,00	0,00	2 528,00
146	2188	Autres immobilisations corporelles	11 300,00	11 243,09	56,91	0,00	56,00
Operation n°146		CHATTEUR MAETRIE ESPACES VERTIS-B	11 300,00	11 243,09	56,91	0,00	56,00

Commune de Puymirail - 2022.

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération n°	Article	Designation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	Reste à
147	21313	Constructions	427 200,00	327 278,75	99 921,25	0,00	99 921,25
147	2033	Frais d'insertion	0,00	371,04	-371,04	0,00	-371,04
Opération n° 147	TOTAL AUCUN REMPARTS SUD ZONES 5° N		427 200,00	327 649,79	99 550,21	0,00	99 550,21
148	21318	Autres bâtiments publics	1 067 198,00	0,00	1 067 198,00	0,00	1 067 198,00
148	2031	Frais d'études	-48 608,00	780,00	-49 388,00	0,00	-49 388,00
Opération n° 148	TOTAL AMENAGEMENTS DE LA ZONE DE LA FERRE TRANC		1 018 590,00	780,00	1 017 810,00	0,00	1 017 810,00
150	21518	Autres bâtiments publics	2 390,00	1 927,00	463,00	0,00	463,00
Opération n° 150	TOTAL MONUMENTAUX MORTS 3° PLEQUESIM		2 390,00	1 927,00	463,00	0,00	463,00
151	21752	Installation de voiries	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
151	2152	Installations de voirie	0,00	7 449,60	-7 449,60	0,00	-7 449,60
Opération n° 151	TOTAL REEMPLACEMENT MINIBORNES		10 000,00	7 449,60	2 550,40	0,00	2 550,40
152	2151	Réseaux de voirie	55 000,00	52 628,88	2 371,12	0,00	2 371,12
Opération n° 152	TOTAL VOIRIE COMMUNALE		55 000,00	52 628,88	2 371,12	0,00	2 371,12
153	2152	Installations de voirie	35 000,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
Opération n° 153	TOTAL CREATION ARRELS BUS BORDIC		35 000,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
154	2113	Terrains aménagés autres que voirie	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Opération n° 154	TOTAL ACQUISITION TERRAINS AU BOUR		100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
155	2188	Autres immobilisations corporelles	116 110,00	0,00	116 110,00	0,00	116 110,00
Opération n° 155	TOTAL ESPACES JEUDIQUES SPORT ET DE LOISIRS		116 110,00	0,00	116 110,00	0,00	116 110,00
156	21318	Autres bâtiments publics	97 307,00	97 015,46	291,54	0,00	291,54
Opération n° 156	TOTAL RESTAURATION PISCINE		97 307,00	97 015,46	291,54	0,00	291,54
157	21318	Autres bâtiments publics	7 000,00	3 444,00	3 556,00	0,00	3 556,00
Opération n° 157	TOTAL CLTES COMMUNALES REHABILITATION		7 000,00	3 444,00	3 556,00	0,00	3 556,00
158	2152	Installations de voirie	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
158	2184	Mobilier	0,00	385,20	-385,20	0,00	-385,20
158	21318	Autres bâtiments publics	0,00	864,00	-864,00	0,00	-864,00
158	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 757,60	-2 757,60	0,00	-2 757,60
Opération n° 158	TOTAL MATERIE SECURITE DES POPULAIRES		5 000,00	3 906,80	993,20	0,00	993,20
159	2115	Terrains bâtis	87 000,00	83 476,67	3 523,33	0,00	3 523,33
Opération n° 159	TOTAL BÂTIMENTS MELNIS		87 000,00	83 476,67	3 523,33	0,00	3 523,33
160	2151	Réseaux de voirie	7 039,00	0,00	7 039,00	0,00	7 039,00
Opération n° 160	TOTAL VOIRIE CREATION CANIVEAU RUEL D		7 039,00	0,00	7 039,00	0,00	7 039,00

Commune de Puymirol - 2022

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Designation	Budget total	Réalisation	Solde	Engage	REAR
	165	Dépôts et cautionnements reçus	800,00	750,00	50,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilés			800,00	750,00	50,00	0,00	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	426,00	3 711,05	-3 345,05	0,00	0,00
	21318	Autres bâtiments publics	4 498,00	16 977,25	-12 479,25	0,00	0,00
	2184	Mobilier	26 891,00	0,00	26 891,00	0,00	0,00
	21533	Réseaux câblés	0,00	1 408,74	-1 408,74	0,00	0,00
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	1 757,95	-1 757,95	0,00	0,00
	2151	Réseaux de voirie	28 890,00	13 404,30	15 485,70	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	60 705,00	37 219,29	23 485,71	0,00	0,00
Total Dépenses d'investissement			27 56 201,00	7 003 681,64	-4 277 919,36	0,00	0,550 170,00
Total Dépenses			27 56 201,00	7 003 681,64	-4 277 919,36	0,00	0,550 170,00

Commune de Puyntrol - 2022

Etat des restes à réaliser -- Recettes d'investissement

Opération	Article	Designation	Budget (total)	Réalisations	Solde	Engage	R.A.R.
105	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	57 727,00	0,00	-57 727,00	0,00	57 727,00
105	1318	Autres	247 946,00	0,00	-247 946,00	0,00	0,00
105	1328	Autres	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	120 000,00
Opération n° 105	DRX-REMPARTS SUD-3P/11P-LEFF		305 673,00	130 000,00	175 673,00	0,00	175 673,00
113	1322	Regions	2 918,00	0,00	-2 918,00	0,00	2 917,00
Opération n° 113	AVP		2 918,00	0,00	-2 918,00	0,00	2 917,00
126	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	18 398,00	0,00	-18 398,00	0,00	18 398,00
Opération n° 126	P-ELINCENDIE		18 398,00	0,00	-18 398,00	0,00	18 398,00
132	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 397,00
Opération n° 132	ADAF 2021		0,00	0,00	0,00	0,00	1 397,00
135	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération n° 135	EGEISE NOIRE D'AVT - DIAGNOSTIC		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
136	1323	Départements	20 000,00	0,00	-20 000,00	0,00	18 000,00
136	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	56 951,00	60 951,00	4 000,00	0,00	0,00
Opération n° 136	EGEISES - JUIEN RESTAURATION		76 951,00	60 951,00	16 000,00	0,00	11 000,00
142	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	1 397,00	1 163,74	-233,26	139,9	0,00
Opération n° 142	ADDRESSAGE 2021		1 397,00	1 163,74	-233,26	0,00	0,00
147	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	131 090,00	39 326,71	-91 763,29	0,00	91 762,00
147	1318	Autres	1 65 727,00	0,00	-1 65 727,00	0,00	0,00
Opération n° 147	TRAVAUX REMPARTS SUD ZONES 5/A		296 817,00	39 326,71	-257 490,29	0,00	91 762,00
153	1318	Autres groupements	3 500,00	0,00	-3 500,00	0,00	0,00
Opération n° 153	CREATION ARRET BUS RDJ6		3 500,00	0,00	-3 500,00	0,00	0,00
156	1321	GEP de rattachement	30 090,00	0,00	-30 090,00	0,00	0,00
Opération n° 156	RESTAURATION PISCINE		30 090,00	0,00	-30 090,00	0,00	0,00
10226		Taxe d'aménagement	2 000,00	1 466,64	-533,36	0,00	0,00
10222		ECTVA	431 037,00	130 569,24	-467,76	0,00	0,00
10	Dotations, fonds diversifiés		133 037,00	132 035,88	-1 001,12	0,00	0,00
13256		Attributions de compensation d'investissement	55 315,00	52 616,00	-2 699,00	0,00	0,00
1323		Départements	0,00	800,00	800,00	0,00	0,00
1541		Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	28 607,10	28 607,10	0,00	0,00
1321		Etats et établissements nationaux	0,00	696,00	696,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		55 515,00	87 719,10	32 204,10	0,00	0,00

Etat des Restes à réaliser - Recettes d'investissement

Operation	Article	Designation	Budget total	Realisation	Solde	Engagé	R.A.I.R.
16 Emprunts et dettes similaires			0,00	500,000	500,000	0,000	0,000
Total Recettes d'investissement			924 296,000	406 697,005	427 598,995	0,000	303 201,000
Total Recettes			924 296,000	406 697,005	427 598,995	0,000	303 201,000

Fait à PUYMIRAL le 09/03/2023

Par procuration, l'inspectrice
des finances publiques
Sylvie Andreazza



SERVICE DE GESTION
COMPTABLE DAGEN
1050 Avenue Jean Bru
47916 AGEN Cedex

Signature - Cachet

L'Adjoint délégué



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

63000 - PUYMEROL

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON-BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	Exercice 2022	AR Préfecture
I - Budget principal							
Investissement	1 358 742,21		-670 685,64				
Fonctionnement	416 924,63		360 409,40				
TOTAL I	1 775 666,84		-310 276,44				
II - Budgets des services à caractère administratif							
TOTAL II							
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial							
TOTAL III							
TOTAL I + II + III	1 775 666,84		-310 276,44				

22 CA-BF

047-21470217-20230300

Reçu le 15/08/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du 08 MARS 2023 – N° 2023-0024

L'an deux mil vingt-trois, le 08 mars à 21h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Bernard DURRUTY, Premier Adjoint au Maire de PUYMIROL.

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice : 13
présents : 9
suffrages exprimés : 13

RESULTAT DU VOTE

POUR : 13 CONTRE : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 28/02/2023

Présents : DURRUTY PECHABADEN SOULA COUREAU
MIQUEL MÜNCH DUVAL STUTTERHEIM KRIEGER

Absents : MARCHAND SAMARUT JACQUEL TREBOSC

Pouvoirs : MARCHAND à DURRUTY SAMARUT à
KRIEGER JACQUEL à COUREAU TREBOSC à
PECHABADEN

Secrétaire de séance : SOULA

OBJET de la DELIBERATION : RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CAE-PEC (Contrat de droit privé)

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral en vigueur relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Le Premier Adjoint informe l'assemblée :

Les parcours emploi compétences (PEC), déployés depuis le 1er janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée.

De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

.../...

AR Prefecture

047-214702177-20230308-D_2023_0024-DE
Reçu le 13/03/2023

Le Premier Adjoint propose à l'assemblée :

Le recrutement, **à compter du 01 avril 2023** d'un C.A.E. pour exercer les fonctions d'Agent technique polyvalent en milieu rural à temps complet (aide plafonnée à 26 heures) **pour une durée initiale de 9 mois soit jusqu'au 31/12/2023**, avec renouvellement éventuel par tranche de 6 mois et pour une durée maximale de 5 ans par accès dérogatoire de Pôle Emploi.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la proposition
- AUTORISE Monsieur le Premier Adjoint à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement et à signer les actes correspondants ;
- DÉCIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour le Maire empêché, Le Premier Adjoint certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le : 13/03/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme

Pour le Maire empêché
Le Premier Adjoint suppléant, Bernard DURRUTY



Le Secrétaire de Séance, Jacques SOULA



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du 08 MARS 2023 – N° 2023-0025

L'an deux mil vingt-trois, le 08 mars à 21h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Bernard DURRUTY, Premier Adjoint au Maire de PUYMIROL.

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice : 13
présents : 9
suffrages exprimés : 13

RESULTAT DU VOTE

POUR : 13 CONTRE : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 28/02/2023

Présents : DURRUTY PECHABADEN SOULA COUREAU
MIQUEL MÜNCH DUVAL STUTTERHEIM KRIEGER

Absents : MARCHAND SAMARUT JACQUEL TREBOSC

Pouvoirs : MARCHAND à DURRUTY SAMARUT à
KRIEGER JACQUEL à COUREAU TREBOSC à
PECHABADEN

Secrétaire de séance : SOULA

OBJET de la DELIBERATION : MNS CONTRAT 2023

Le Conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT, et notamment l'article 3 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel pour accroissement saisonnier d'activité dans le cadre de l'ouverture de la piscine municipale,

le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

Le recrutement direct d'un agent non titulaire pour accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 01 juillet 2023 au 31 août 2023 inclus.

Cet agent assurera les fonctions de maître-nageur.

Cet emploi est équivalent à la catégorie B et correspondra au grade de Educateur Territorial des APS pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

AR Prefecture

047-214702177-20230308-D_2023_0025-DE
Reçu le 13/03/2023

Monsieur le Premier Adjoint est chargé du recrutement de l'agent et habilité, à ce titre, à conclure un contrat d'engagement.

Pour le Maire empêché, Le Premier Adjoint certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le : 13/03/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme

Pour le Maire empêché
Le Premier Adjoint suppléant, Bernard DURRUTY



Signature of Bernard DURRUTY, Le Premier Adjoint suppléant.

Le Secrétaire de Séance, Jacques SOULA



Signature of Jacques SOULA, Le Secrétaire de Séance.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUYMIROL**

Séance du 08 MARS 2023 – N° 2023-0026

L'an deux mil vingt-trois, le 08 mars à 21h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Bernard DURRUTY, Premier Adjoint au Maire de PUYMIROL.

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice : 13
présents : 9
suffrages exprimés : 13

RESULTAT DU VOTE

POUR : 13 CONTRE : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 28/02/2023

Présents : DURRUTY PECHABADEN SOULA COUREAU
MIQUEL MÜNCH DUVAL STUTTERHEIM KRIEGER

Absents : MARCHAND SAMARUT JACQUEL TREBOSC

Pouvoirs : MARCHAND à DURRUTY SAMARUT à
KRIEGER JACQUEL à COUREAU TREBOSC à
PECHABADEN

Secrétaire de séance : SOULA

**OBJET de la DELIBERATION : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT
D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour venir renforcer l'équipe technique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Sur le rapport de Monsieur le Premier Adjoint et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel de droit public occasionnel pour une période de 12 mois (maximum 12 mois sur une période de 18 mois) allant du **01 avril 2023 au 31 mars 2024 inclus**.

Cet agent assurera des fonctions de Agent technique polyvalent en milieu rural.

Cet emploi est équivalent à la catégorie C et correspondra au grade de Adjoint technique.

Pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

AR Prefecture

047-214702177-20230308-D_2023_0026-DE
Reçu le 13/03/2023

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Premier Adjoint est chargé du recrutement de l'agent et habilité, à ce titre, à conclure un contrat d'engagement.

Pour le Maire empêché, Le Premier Adjoint certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le : 13/03/2023

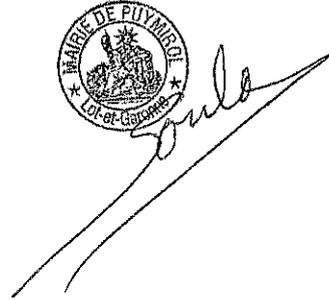
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme

Pour le Maire empêché
Le Premier Adjoint suppléant, Bernard DURRUTY



Signature of Bernard DURRUTY, Premier Adjoint suppléant, next to the official seal of the Mayor of Puymirac.

Le Secrétaire de Séance, Jacques SOULA



Signature of Jacques SOULA, Secrétaire de Séance, next to the official seal of the Mayor of Puymirac.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LOT & GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du 08 MARS 2023 – N° 2023-0027

L'an deux mil vingt-trois, le 08 mars à 21h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Bernard DURRUTY, Premier Adjoint au Maire de PUYMIROL.

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice : 13
présents : 9
suffrages exprimés : 13

RESULTAT DU VOTE

POUR : 13 CONTRE : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 28/02/2023

Présents : DURRUTY PECHABADEN SOULA COUREAU
MIQUEL MÜNCH DUVAL STUTTERHEIM KRIEGER

Absents : MARCHAND SAMARUT JACQUEL TREBOSC

Pouvoirs : MARCHAND à DURRUTY SAMARUT à
KRIEGER JACQUEL à COUREAU TREBOSC à
PECHABADEN

Secrétaire de séance : SOULA

OBJET de la DELIBERATION : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT EN RAISON D'UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 2°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel pour accroissement saisonnier d'activité lié à la préparation et à l'accomplissement des tâches en rapport avec la saison estivale ;

Sur le rapport de Monsieur le Premier Adjoint, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois (maximum 6 mois sur une période de 12 mois) allant **du 01 mai 2023 au 31 octobre 2023 inclus.**

L'agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent en milieu rural.

L'emploi est équivalent à la catégorie C et correspondront au grade d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire des Adjointes techniques territoriaux.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

.../...

AR Prefecture

047-214702177-20230308-D_2023_0027-DE
Reçu le 13/03/2023

Monsieur le Premier Adjoint est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

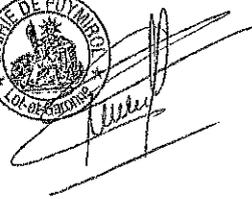
La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23 du Code général de la fonction publique précité si les besoins du service le justifient (clause facultative dans le cas d'une période d'engagement initiale inférieure à six mois).

Pour le Maire empêché, Le Premier Adjoint certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le : 13/03/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme

Pour le Maire empêché
Le Premier Adjoint suppléant, Bernard DURRUTY



Signature of Bernard DURRUTY, Premier Adjoint suppléant, over the official seal of the Municipality of Puymiraud.

Le Secrétaire de Séance, Jacques SOULA



Signature of Jacques SOULA, Secrétaire de Séance, over the official seal of the Municipality of Puymiraud.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYMIROL

Séance du 08 MARS 2023 – N° 2023-0028

L'an deux mil vingt-trois, le 08 mars à 21h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Bernard DURRUTY, Premier Adjoint au Maire de PUYMIROL.

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice : 13
présents : 9
suffrages exprimés : 13

RESULTAT DU VOTE

POUR : 13 CONTRE : 0 Abstention : 0

Date de convocation : 28/02/2023

Présents : DURRUTY PECHABADEN SOULA COUREAU
MIQUEL MÜNCH DUVAL STUTTERHEIM KRIEGER

Absents : MARCHAND SAMARUT JACQUEL TREBOSC

Pouvoirs : MARCHAND à DURRUTY SAMARUT à
KRIEGER JACQUEL à COUREAU TREBOSC à
PECHABADEN

Secrétaire de séance : SOULA

OBJET de la DELIBERATION : CREATION D'EMPLOI ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Premier Adjoint rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Afin de répondre aux besoins permanents de la collectivité, de permettre la nomination d'un agent suite à réussite à un concours et afin de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune,

Considérant le départ à la retraite au 01/03/2023 d'un agent technique qui occupait le grade d'Agent de Maîtrise,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi de secrétaire de mairie correspondant au grade des Attachés,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 01/11/2022,

Le Premier Adjoint propose à l'assemblée de :

- Créer un emploi de secrétaire de mairie à temps complet à raison de 35 heures,
- Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière Administrative, au grade d'Attaché,
- Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des attachés.

.../...

AR Prefecture047-214702177-20230308-D_2023_0028-DE
Reçu le 13/03/2023

Le Conseil municipal, Monsieur le Premier Adjoint entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le nouveau tableau des emplois avec effet au 01/03/2023 :

EFFECTIFS TITULAIRES PERMANENTS				
Filière et Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	0	
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	1	
Rédacteur	B	1	0	
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	2	2	
Adjoint Administratif Territorial	C	2	0	
FILIERE TECHNIQUE				
Agent de Maîtrise Territorial	C	1	0	
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	1	0	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	3	2	
Adjoint Technique Territorial	C	5	4	
EFFECTIFS NON TITULAIRES NON PERMANENTS				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Conseiller numérique Adjoint Administratif Territorial	C	1	1	

- DIT que les crédits seront prévus au budget.

Pour le Maire empêché, Le Premier Adjoint certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le : 13/03/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint suppléant, Bernard DURRUTY




Le Secrétaire de Séance, Jacques SOULA